Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260605-D_26_166-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-166 – 5 juin 2026

Institution et vie politique
Désignation de représentants

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Audrey GROSHENY - Laëtitia HAMON - Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Julie FAUDET- Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Karl TCHAKOUMEGNI - Elena ESTIER-PAILLET – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Matthieu CHANEL - Jean-Marie RYO - Patrick JUMEL
Pouvoirs Matthieu CHANEL à Anne GADBY - Jean-Marie RYO à Pierrick AUFFRAY – Patrick JUMEL à Michèle MOTEL.
Secrétaire de séance : Audrey GROSHENY

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTION SENATORIALES 2026 – ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS.

Par application du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs figurant au tableau n°5, annexé au code électoral aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Il est rappelé que les sénateurs sont élus par des grands électeurs en deux fois – la moitié du Sénat étant renouvelée tous les 3 ans.

Vu l'instruction NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 fixant le nombre de délégués titulaires, délégués suppléants et délégués supplémentaires, ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2026,

Pour la commune de Guichen, sachant qu'elle comprend plus de 9000 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit (art. L 285 du code électoral) et 8 suppléants sont à désigner.

La circulaire NOR INTP2611651C (article 2.2) prévoit que « lorsque le nombre de délégués du conseil municipal et de leurs suppléants est supérieur au nombre de conseillers municipaux en exercice, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune ».

Il convient donc de procéder à l'élection des 8 suppléants qui pourraient être appelés à suppléer l'absence des délégués de droit que sont les conseillers municipaux de la commune de Guichen.

A) <u>COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL</u>

La Maire indique que la présidence du bureau est assurée par ses soins conformément à l'article R133 du Code Electoral.

Désignation d'un secrétaire de séance : Audrey GROSHENY

Le bureau électoral est également composé des deux membres du Conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260605-D_26_166-DE

Il s'agit de

- Conseillers municipaux les plus âgés
  - Joël DESHAYES
  - Jocelyne BLANCHARD

- Conseillers municipaux les plus jeunes
  - Gwenola CHARMETEAU
  - Elouan RACINEUX

Les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

B) LISTES DÉPOSÉES ET ENREGISTREES

Composition des listes :

La liste 1 : Guichen Pont-Réan Positif 2026

N° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	MOREL	Mickaël
2	Madame	AMOND	Vanessa
3	Monsieur	BERTHELOT	Jacques
4	Madame	LEGENDRE	Florence
5	Monsieur	MAGNANI	Romain
6	Madame	BESNARD	Suzanne
7	Monsieur	HERE	Jacky

La liste 2 : Notre place commune

N° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom
1	Madame	GEFFLOT	Muriel
2	Monsieur	LAPLANTE	Antoine
3	Madame	BIENNE	Laurence
4	Monsieur	TENDRON	Yannick
5	Madame	PIANET	Patricia
6	Monsieur	OUANNES	Thierry

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260605-D_26_166-DE

La liste 3 : Faisons vivre Guichen !

N° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom
1	Monsieur	PICHON	Théo
2	Madame	GOVEN	Nelly
3	Monsieur	PICHON	Anthony
4	Madame	POHIN	Caroline
5	Monsieur	QUÉBRIAC	Thierry
6	Madame	MAHÉ	Stéphanie
7	Monsieur	MARIE	Gérald
8	Madame	PASCAULT	Amélie

C) VOTE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Le vote sous enveloppe n'est pas une obligation dès lors que vous pliez votre bulletin de manière à conserver le secret du vote.

ÉLECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés _____ 29
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____ 0
c. Nombre de votants (bulletins déposés) _____ 29
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau _____ 0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau _____ 0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d +e)] _____ 29

Listes présentées	Suffrages obtenus
Liste 1 : Guichen Pont-Réan Positif 2026	22
Liste 2 : Notre place commune	5
Liste 3 : Faisons vivre Guichen !	2

D) DEPOUILLEMENT ET PROCLAMATION DES RESULTATS

Le quotient électoral applicable est : 29 / 8 = 3 ,625

la liste 1 obtient 22 voix = 22/3,625=6,069 soit 6 sièges

la liste 2 obtient 5 voix = 5/3,625=1,379 soit 1 siège

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260605-D_26_166-DE

la liste 3 obtient 2 voix = 2/3,625 = 0.552 soit 0 siège

Ainsi 7 sièges ont été attribués, il est procédé à la répartition du 8ème siège.

Liste 1 : 22 voix / (6+1) = 3,142 = soit 1 siège
Liste 2 : 5 voix / (1+1) = 2,5 soit 0 siège
Liste 3 : 2 voix / (0+1) = 2 soit 0 siège

La liste 1 emporte ainsi ce 8ème siège.

Madame la Maire proclame les résultats définitifs :
Liste 1 : 7 sièges
Liste 2 : 1 siège
Liste 3 : 0 siège

Sont désignés suppléants pour la liste 1 :

- MOREL Mickaël
- AMOND Vanessa
- BERTHELOT Jacques
- LEGENDRE Florence
- MAGNANI Romain
- BESNARD Suzanne
- HERE Jacky

Est désignée suppléante pour la liste 2 :

- GEFFLOT Muriel

E) CHOIX DES DELEGUES DE DROIT DE LA LISTE SUR LAQUELLE SERONT DESIGNES LEURS SUPPLEANTS EVENTUELS

Dans les communes de 9000 habitants et plus, où les délégués sont de droit, les conseillers municipaux présents doivent faire connaître au bureau électoral, **le jour même de l'élection avant que la séance ne soit levée**, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui en cas d'empêchement les remplaceront.

NOM - Prénom	CHOIX DE LA LISTE
BERTHAUT Cyril (en remplacement de MOTEL Michèle, Conseillère Départementale)	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
GROSHENY Audrey	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
JUMEL Patrick	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
HAMON Laëtitia	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
BAUNIN Régis	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
BOULOGNE Catherine	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
GICQUEL Olivier	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260605-D_26_166-DE

EDOM Nadine	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
AUFFRAY Pierrick	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
DESHAYES Joël	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
LE GALL Christophe	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
MARGOTTIN Bruno	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
DELANOUE Ghislaine	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
LEBRUN Françoise	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
JOULAUD Yann	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
ESTIER-PAILLET Eléna	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
FAUDET Julie	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
GUESTIN Laura	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
RYO Jean-Marie	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
LE GALL Aurélien	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
TCHAKOUMEGNI Karl	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
CHARMETEAU Gwenola	Liste 1 – Guichen Pont-Réan Positif 2026
BLANCHARD Jocelyne	Liste 2 – Notre place commune
DELFAU Sylvain	Liste 2 – Notre place commune
GADBY Anne	Liste 2 – Notre place commune
CHANEL Matthieu	Liste 2 – Notre place commune
DAVIAU Mathieu	Liste 2 – Notre place commune
GAULTIER Linda	Liste 2 – Notre place commune
RACINEUX Elouan	Liste 2 – Notre place commune

La Maire,

Michèle MOTEL

La secrétaire de séance,

Audrey GROSHENY

MAIRIE DE GUICHEN
35 ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260605-D_26_166-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .